

RMS



Nouveauté 2023

Vous en rêviez, nous l'avons fait...

Depuis janvier 2022, [un décret](#) a officialisé la création d'une nouvelle catégorie de véhicules dans le Code de la route: les «cyclomobiles légers».

les **draisienne électrique** entrent désormais dans la sous-catégorie L1 e-B [cyclomoteur] qui réunit l'ensemble des autres [E.D.P.M.](#) (Engins de déplacement personnel motorisés).

Leurs points communs? **Tous sont conçus pour le déplacement d'une seule personne, et doivent être dépourvus de tout aménagement destiné au transport de marchandises. Leur vitesse maximale ne doit pas excéder 25 km/h. De plus ils doivent être équipés d'un moteur non thermique dont la puissance maximale ne dépasse pas les 350W.**

Les EDPM peuvent circuler sur la voie publique, et n'exigent ni immatriculation ni carte grise.

Les restrictions restent les mêmes que pour les Trottinettes, **douze ans minimum**, souscrire une **assurance responsabilité civile**. Ne pas rouler sur **les trottoirs**, ni sur **les routes situées hors agglomérations**, seulement sur celles où la vitesse est limitée à **30 ou à 50 km/heure**.

La e-Draisienne « MAX » est née.

Conçue sur la base de notre Trottinette, elle reprend exactement les mêmes caractéristiques, avec une selle en plus, un guidon moins sportif et un moteur Bafang 350W.

Idéale pour les déplacements urbains et péri-urbains. La « Max » est la réponse à la problématique du dernier kilomètre, des ZFE et des centres villes de plus en plus inaccessibles.

La MAX est un produit complémentaire à notre Trottinette, elle touche un public différent et élargie ainsi l'offre RMS auprès de votre clientèle.

Liens vers les Photos e-draisienne MAX (Crédit PM industrie)

<https://drive.pmindustrie.fr/d/s/qvSP5twtMDFHh7bNU5HNDzNFFdOOrli/UFeo8hc2DkLuj7SCH7oEJof2aydSIWJ3-krZgn5Hs9Ak>

Disponible à partir de Janvier 2023.

PM Industrie
18, rue de la Bergerie - F67310 Allenwiller (France)
Tél : + 33 (0)3 88 02 00 57
-sales@rmsbike.fr

